

MAIRIE de
PARON
89100



Téléphone 03.86.83.93.93
Télécopie 03.86.83.93.91

COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 14 FÉVRIER 2011

(articles L. 2121-7 et R. 2121-8
du Code Général des Collectivités Territoriales)

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie le quatorze février deux mille onze à dix-huit heures trente, sous la présidence de Monsieur Bernard CHATOUX, en séance publique, en vue de délibérer sur les questions inscrites à l'ordre du jour.

Etaient présents : M. Bernard CHATOUX, maire, président, M. Christian JACQUES, Mme Marie-Cécile DURAND-VIEL, M. Michel GUILLOT, Mme Anne CARILLER, M. Michel BOUCHERON, Mme Françoise BLONDEAU-DOUGY, adjoints, Mme Janine FAHRNER, Mlle Marie-Thérèse CHICOUET, Mme Nicole NOYER, M. Claude DEGRÉMONT, Mme Odile IMBERT, M. René ROLIN, Mme Danielle GOURRAUD, M. Jean-Marc CHAFFAROD, Mme Anne-Marie DEBAIS, M. Francisco NEVES, Mme Micheline FLIZOT, M. Jacques TIBY, Mme Nathalie PERRICHON, M. Alain FOUCHY, Mme Simone DURANTON et M. Jean-Luc GUILLOTON, conseillers

Etaient excusés : M. Jean-Claude VERGNOLLES (pouvoir à M. CHATOUX), Mme Valentine VETTORI (pouvoir à Mme DURAND-VIEL), M. Maxime BAILLY (pouvoir à Mme CARILLER) et M. Roger DEMÉSY (pouvoir à Mme FAHRNER),

Secrétaire de séance : Mme Nathalie PERRICHON

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Bernard CHATOUX, maire, qui procède à l'appel nominal.

DÉSIGNATION DU SECRÉTAIRE DE SÉANCE

Madame Nathalie PERRICHON est nommée secrétaire de séance.

ADOPTION DU COMPTE RENDU DE LA SÉANCE DU 17 JANVIER 2011

Madame PERRICHON donne lecture du compte rendu de la séance du 17 janvier 2011 qui, n'appelant aucune observation, est adopté à l'unanimité.

COMPTE-RENDU DES DÉCISIONS PRISES PAR LE MAIRE EN APPLICATION DE L'ARTICLE L. 2122-22 DU CODE GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES

Monsieur le Maire informe l'assemblée des décisions qu'il a prises dans le cadre de la délégation d'attributions consentie par le conseil municipal :

- **DÉCISION N° 2011.01.04 du 20 janvier 2011** : ACCEPTATION D'UNE PROPOSITION D'INDEMNISATION PRÉSENTÉE PAR MAAF ASSURANCES; Sinistre du 25 juin 2010 – Bris de vitre au groupe scolaire Calmette; Montant de l'indemnisation : 205,31 €
- **DÉCISION N° 2011.01.05 du 20 janvier 2011** : ACCEPTATION D'UNE PROPOSITION D'INDEMNISATION PRÉSENTÉE PAR GÉNÉRALI IARD; Sinistre du 23 octobre 2010 – Arbre avenue de la Liberté; Montant de l'indemnisation : 293,02 €
- **DÉCISION N° 2011.01.06 du 4 février 2011**: MARCHÉ DE SERVICE – ACTION DE FORMATION CONTINUE; Séances de régulation avec Madame DEPOUSIER, psychologue; Montant du marché : 4 820 € TTC

COMMUNICATIONS DU MAIRE

- liste des marchés publics passés en 2010;
- remerciements de monsieur le sous-préfet de Sens l'envoi de notre bulletin municipal qui présente un grand intérêt;
- remerciements du club de pétanque pour le prêt de salles à l'occasion de son assemblée générale annuelle;
- remerciements de Logéhab pour la qualité des relations entretenues avec la commune dans le cadre du dispositif Pass-foncier en 2010.

DELIBÉRATIONS

CRÉATION D'UN EMPLOI D'ADJOINT D'ANIMATION DE DEUXIEME CLASSE À TEMPS NON COMPLET (30/35èmes)

Afin de pallier la non reconduction par l'Etat des contrats aidés et de poursuivre la structuration du service animation / périscolaire, le conseil municipal décide à l'unanimité de créer un troisième emploi d'adjoint d'animation à temps non complet (30/35èmes).

DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2011

BUDGET PRINCIPAL

Conformément à l'article L 2312-1 du code général des collectivités territoriales, le débat d'orientations budgétaires (DOB) représente une étape substantielle de la procédure budgétaire des collectivités de plus de 3500 habitants et doit permettre d'informer les élus sur la situation économique et financière de leur collectivité afin d'éclairer leur choix lors du vote du budget primitif.

Cette année, c'est dans un climat d'incertitude financière que s'élaborent les orientations budgétaires:

- **Au niveau mondial, et surtout européen** : incertitudes liées au choix des états européens, tiraillés entre nécessité de réduire leur dette et de soutenir leur croissance économique. En effet, les politiques d'austérité destinées à réduire le niveau de la dette et à éviter une hausse des taux d'intérêts entraîneraient un risque de ralentissement économique dont résulterait simultanément une baisse des recettes et une augmentation des dépenses sociales. Par ailleurs, l'augmentation des déficits risquerait de rendre la charge de la dette insoutenable et de plus, d'entretenir une hausse des taux d'intérêts qui l'alourdirait encore.
- **Au niveau national** : incertitudes liées aux mécanismes induits par la loi de finances pour 2011, qui s'inscrit dans un nouveau cycle de programmation budgétaire 2011-2014 qui prône la rigueur et les économies de gestion.
- **Au niveau local** : Incertitudes liées à la mise en œuvre de plusieurs gros « chantiers » initiés par l'Etat : la réforme de la fiscalité locale, avec pour la première fois, la perception des recettes de remplacement de la

taxe Professionnelle, et la réforme de l'organisation territoriale qui va nous conduire, à l'échelon communautaire, à réfléchir sur la clarté et la pertinence des compétences transférées à la Communauté de Communes, et sur leur devenir. Incertitudes également quant à la pérennisation de différentes recettes et participations versées par d'autres collectivités publiques ou partenaires institutionnels.

- **Au niveau communal**, pour faire face à une conjoncture en situation de changements très rapides, il est nécessaire de maîtriser au plus juste les principaux axes de notre propre gestion, en veillant plus que jamais à la juste adéquation des moyens aux lourdes tâches qui nous incombent et à l'organisation performante de nos services, sur laquelle de nombreuses améliorations ont été apportées ces derniers mois.

C'est dans ce contexte, et consciente que le territoire communal va encore connaître des évolutions fortes et structurantes, que la commune doit préparer son budget 2011 et également anticiper, quand cela est possible, les prochaines années.

Le DOB est alors non seulement une étape obligatoire, imposée par les textes, mais plus encore, la meilleure occasion de favoriser cette anticipation.

C'est fort de ces principes que sont proposées les principales orientations qui détermineront l'élaboration du budget 2011. Ce budget sera l'occasion de voir la concrétisation de certains projets initiés en 2010, de démarrer la mise en œuvre de nouveaux projets et même d'initier des projets d'avenir, par le biais d'études spécifiques ou de réflexions partenariales.

A ce jour, les résultats comptables et financiers ne sont pas définitivement arrêtés, mais ils feront l'objet d'une analyse à l'occasion du vote du Compte Administratif. Les résultats provisoires peuvent toutefois d'ores et déjà être considérés comme fiables dans leurs grandes masses et seront présentés dans ce document.

Sont donc présentés ci-après :

1. des éléments de contexte économique et financier général
2. une analyse rétrospective 2000-2010 assortie d'une première analyse des résultats 2010
3. une présentation des perspectives locales pour 2011
4. des pistes de réflexion quant aux orientations à donner à notre budget pour 2011

Présentation par Monsieur le Maire et par l'Adjoint aux finances du document fourni avec la note de synthèse et commentaire du diaporama préparé pour la séance, sur le contexte général et la rétrospective 2003-2010 des finances locales.

RÉSULTATS PROVISOIRES 2010

Le compte administratif seulement provisoire à ce jour en raison de l'utilisation de la journée complémentaire pour effectuer une dernière décision modificative le 17 janvier dernier, permet d'envisager un résultat de fonctionnement excédentaire à hauteur de 485 000 euros, qui résulte d'un résultat de l'exercice très légèrement excédentaire de 67 000 € auquel s'ajoute le résultat reporté des exercices antérieurs. La section d'investissement connaît quant à elle un excédent de financement de 123 000 euros.

Il est également possible de constater que la marge de manœuvre en fonctionnement est de plus en plus ténue.

Au final, le résultat de fonctionnement à reporter sur le budget 2011, puisque le budget supplémentaire n'est plus voté depuis 2008, serait de près de 485 000 euros.

LES PERSPECTIVES 2011 : UN BUDGET PRUDENT MAIS CONSTRUCTIF

La municipalité a toujours été attentive à réaliser au quotidien des économies de gestion pour en affecter le montant aux actions nouvelles, ainsi qu'aux investissements programmés.

L'inflation prévisionnelle étant fixée dans le projet de loi de finance à 2%, les montants à revaloriser par rapport à 2010 se verront appliquer ce taux.

Par ailleurs, comme l'an passé, la consigne donnée aux services pour l'estimation de leurs crédits 2011 est la sincérité : aucun crédit ne sera reconduit automatiquement, mais toute nouvelle ouverture fera au contraire l'objet d'un réexamen objectif eu égard aux réalisations des dernières années et aux projets de service.

En terme de recettes, il convient d'adopter une attitude prudente.

Le montant de la DGF, principale ressource de la commune, devrait sans doute connaître en 2011 une diminution, compte-tenu de la perte de population résultant de la prise en compte du recensement réalisé en 2008, sans doute accrue par les nouvelles modalités de calcul de la part « complément de garantie ».

Ainsi qu'il en a déjà été question, les autres dotations de l'Etat ne devraient pas progresser.

Les **contributions directes devraient augmenter** mécaniquement sous l'hypothèse d'un effet volume. (revalorisation de 2% des bases associé à l'augmentation physique du parc des logements à Paron) Il conviendra d'examiner l'opportunité d'augmenter les taux, notamment dans l'optique d'assurer au mieux le fonctionnement des nouveaux services mis en place (notamment nouveaux locaux de la garderie périscolaire et extension des centres de loisirs) et de maintenir un léger excédent de fonctionnement de précaution. Le faible coefficient de mobilisation du potentiel fiscal (inférieur à un) laisse une marge de manœuvre suffisante, dont il faudra débattre.

Les simulations réalisées par Bercy, ainsi que les engagements pris, devraient permettre par ailleurs un maintien du niveau des recettes venant en compensation de l'ex-TP. Les montants définitifs ne seront toutefois connus que progressivement au cours de l'année. Par ailleurs, un écart de près de 60 000 € apparaît en 2010 entre les montants simulés et les montants perçus.

Les recettes liées aux services devraient, quant à elles, poursuivre leur augmentation compte-tenu de l'accroissement du nombre d'usagers (restaurant scolaire, services périscolaires, centres de loisirs et Ecole de Musique et de Danse).

Par ailleurs, si les recettes provenant du Département vont sans doute poursuivre leur diminution, un autre partenaire institutionnel vient de renforcer son partenariat financier avec la commune. Dans le cadre du développement des services proposés aux familles, la Caisse d'Allocation Familiale de l'Yonne vient de consentir la signature d'un avenant au contrat enfance jeunesse : le développement depuis la rentrée 2010 des centres de loisirs sera aidé à hauteur de 100 000 € au titre du CEJ et de la Prestation de Service Ordinaire.

A noter toutefois le désengagement annoncé de l'Etat en matière de contrats aidés (recette de 100 000 euros en 2010 contre seulement 35 000 € en prévision 2011).

En **recettes d'investissement**, l'annuité de FCTVA devrait connaître une diminution notable (environ 90 000 € seulement en 2011) résultat du moindre volume de dépenses d'investissement réalisé en 2010 par la commune. La TLE quant à elle devrait rester stable compte-tenu du fait que la plupart des logements construits l'ont été par des bailleurs sociaux exonérés de cette taxe. Les subventions d'investissements accordées par le Département sont pour leur part de plus en plus contraintes.

Pour ce qui est des dépenses, l'inflation modérée annoncée devrait permettre de maintenir les dépenses au niveau actuel. Il est toutefois à noter pour 2011 la nécessité d'opérer un rattrapage d'amortissement qui viendra abonder la section investissement, mais pèsera sur les dépenses de fonctionnement.

Les **intérêts des emprunts**, quant à eux, devraient conserver leur volume actuel du fait du maintien prévisible de taux d'intérêt très bas et de la composition de notre dette, issue à 95 % d'emprunts à taux fixes.

L'augmentation des charges de personnel devra quant à elle être contenue, après une augmentation de 5% en 2009, puis de 11 % en 2010 due à la mise en place de nouveaux services au public, notamment la cantine scolaire et de l'augmentation de fréquentation de nos centres de loisirs, malgré les redéploiements internes. Il convient toutefois de garder à l'esprit que le développement physique de la commune et de ses espaces publics dans le futur cœur de ville, ainsi que le développement des services offerts à la population, nécessitera le

recrutement de plusieurs agents. Il conviendra en 2010 de s'attacher à maîtriser ce poste de dépense important, malgré la nécessité de respecter des taux d'encadrement stricts. Il sera également nécessaire de prévoir des crédits afin de réaliser les documents obligatoires en matière de prévention et de sécurité des agents, dont le document unique sur les risques.

LES ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES POUR 2011

Pour ce qui est des politiques publiques communales, les orientations du budget 2011 pourraient privilégier les secteurs suivants :

- l'accueil de nouveaux habitants, à travers le projet d'aménagement du plateau, la transformation du POS en PLU en 2011, le développement de la zone de l'Univers et la création du giratoire et des aménagements de la nouvelle entrée de ville et d'agglomération ;
- **la sécurité** avec les travaux de mise en conformité de la salle polyvalente, le feu tricolore avenue Aristide Briand, l'aménagement de sécurité sur la RD 81 et aux abords du complexe sportif ;
- **l'environnement** avec des efforts en matière de maintien et d'amélioration constante du cadre vie : fleurissement, plantations, réfection des voies, études sectorielles sur le développement durable ;
- **une politique active en matière sociale**, rendue plus que jamais nécessaire en période de crise, avec la possible réalisation d'un relai des services publics dans les locaux de l'agence postale communale ;
- **l'enfance et la jeunesse**
 - poursuite des travaux dans l'écoles et extension éventuelle des locaux scolaires ;
 - commémoration des dix ans d'existence de la halte-garderie « câlins calinettes » ;
 - programmation réalisation d'un centre petite enfance ;
- **le sport** avec l'entretien et la rénovation constante de nos installations et notre soutien au monde associatif ;
- **la culture avec cette année la commémoration des dix ans du pôle culturel**, à travers un programme culturel rénové, un pôle culturel modernisé, une école de musique et de danse qui après le recrutement direct d'un nouveau directeur connaît un nouvel essor, une communication dynamique et réactive, plus conforme à notre action ainsi que la refonte totale du site Internet afin de le mettre en conformité avec les exigences d'accessibilité imposées avant 2012.

Il appartient également au conseil municipal de se prononcer :

- **sur les orientations en matière d'opérations d'investissement :**

Les programmes d'équipement votés au titre des exercices précédents et déjà engagés pour lesquels des Restes à Réaliser seront automatiquement repris dans le budget 2011:

➤ 6011- Eglise Sainte Florence	4 450 €
➤ 9001- giratoire - opération 2009-2011.....	96 000 €
➤ 9002- programme de réalisation d'une nouvelle mairie.....	300 €
➤ 9009- informatisation des services.....	4 500 €
➤ 9010- enfouissement des réseaux.....	80 000 €
➤ 10001- Construction d'un centre de loisirs.....	280 000 €
➤ 10005- Aménagement de sécurité RD 81.....	3 600 €
➤ 10007- gros travaux pôle culturel.....	13 000 €
➤ 10008 plantations 2010.....	15 000 €
➤ 10009- feux tricolores A Briand	

Hors opération :

➤ frais d'étude aménagement plateau.....	14 000 €
➤ subventions Pass foncier	7 000 €
➤ achat car communal.....	250 000 €
➤ mobilier divers	3 000 €

soit 776 850 €

Programmes précédemment ouverts mais non encore commencés pour lesquels il conviendra de débattre à nouveau sur l'ouverture des crédits:

➤ 9003- centre multi-accueil petite enfance	15 000 €
➤ 9006- aires de jeux	38 000 €
➤ 9011- réfection des escaliers haut de l'échelotte.....	12 000 €
➤ 9013- radars didactiques	
➤ 9014- second panneau lumineux	
➤ 10002- restructuration du complexe Roger Treillé.....	317 000 €
➤ 10003- aménagement sécuritaire abords du complexe.....	42 000 €
➤ 10004- travaux structurants écoles.....	45 000 €
➤ 10007- gros travaux pôle culturel	35 600 €
➤ 10010- Parvis Sainte Florence.....	11 900 €

Sans oublier les projets déjà envisagés et les travaux incontournables :

- transformation du POS en PLU
- programmation des prochaines phases de la restructuration du complexe Roger Treillé: réalisation d'un local de rangement du matériel des associations sportives, installation d'une nouvelle chaufferie couplée sur les installations solaires
- déplacement du stade Ados
- aménagement paysager du giratoire sur la RD 81
- feux tricolores av Aristide Briand
- parking
- rénovation éclairage public av de la Liberté
- réalisation de nouvelles caves-urnes dans le cimetière
- aménagement rue Chantepime
- revêtement de trottoirs 2011
- réhabilitation du lavoir
- plantations

Hors programmes :

- ✓ Diverses acquisitions foncières
- ✓ Etudes documents d'urbanisme
- ✓ mobilier
- ✓ matériel informatique
- ✓ remplacement de véhicules
- ✓ matériel

L'assemblée municipale doit également débattre :

- **sur la continuation de l'effort à faire porter sur les dépenses de fonctionnement;**

- *sur le choix de la fiscalité avec le maintien ou non des taux d'imposition*
- *sur l'augmentation ou non des différents tarifs municipaux*
- *sur l'augmentation ou non du volume global des subventions à attribuer aux associations.*

BUDGETS ANNEXES EAU ET ASSAINISSEMENT

En 2011, la réalisation du giratoire sur la RD 81 sera l'action prioritaire à inscrire au budget des eaux. Par ailleurs, il conviendra de poursuivre le programme de rénovation du réseau et de la défense incendie.

Pour l'assainissement, le programme de remplacement des tampons est à poursuivre. Par ailleurs, il conviendra cette année d'initier une étude afin de mettre en place le SPANC (Service Public de l'Assainissement Non Collectif) et les obligations de contrôle qui en découlent pour la commune.

Enfin, pour ces deux budgets il conviendra de débattre de la tarification appliquée.

Dans ce contexte, les conseillers sont invités à débattre des orientations à donner à ces deux budgets annexes.

Après la présentation par Monsieur le Maire et Monsieur Boucheron Maire-Adjoint aux finances des éléments contenus dans le document adressé aux conseillers avec la note de synthèse et du diaporama préparé pour la séance, les conseillers sont invités à débattre.

Monsieur Guilloton interroge le Maire sur le taux d'augmentation nécessaire des différents impôts locaux. Monsieur le Maire lui explique qu'il est encore trop tôt pour pouvoir déterminer un taux. L'élaboration du budget nécessite d'abord de déterminer le volume des dépenses de fonctionnement obligatoires, sachant que les dépenses de personnel et d'énergie vont augmenter, et qu'un certain nombre de dépenses sont incontournables, notamment en matière d'entretien de la voirie. Le volume des investissements va ensuite être arrêté en tenant compte des priorités et des recettes attendues comprenant l'autofinancement, les subventions et l'emprunt. Le niveau d'endettement de la commune doit toutefois être maîtrisé et contenu à un faible volume afin de ne pas obérer les exercices futurs. Le budget devant être voté en équilibre, la fiscalité est la variable d'ajustement, les taux ne pouvant être déterminés que lorsque les bases et les autres recettes de la commune seront communiquées par les services de l'Etat.

Monsieur Nevès demande à ce que le calendrier de notification soit précisé. Monsieur le Maire expose que la DGF ne devrait être connue que mi mars, les bases d'imposition vraisemblablement fin mars. Il n'est pas impossible qu'elles ne soient pas encore notifiées lors du vote du budget le 21 mars.

Monsieur BOUCHERON précise que s'agissant des collectivités qui votent leur budget très tôt – à l'instar de la CCS dont l'adoption du budget intervient en décembre–, seul le produit fiscal attendu est voté et donne lieu à régularisation par le vote d'une décision modificative quand les éléments sont connus.

Monsieur CHATOUX explique que la date limite de vote a été repoussée fin avril, mais qu'un vote trop tardif du budget ne permet pas de mener à bien les projets d'investissement prévus.

Monsieur CHATOUX explique que la rigueur va s'appliquer à tous et donc aux collectivités territoriales avec deux conséquences majeures prévisibles : une diminution des investissements entraînant une baisse de l'activité des entreprises locales et par suite vraisemblablement du chômage. Faire porter sur les collectivités le poids des déficits publics n'est par conséquent pas très judicieux.

Monsieur GUILLOTON acquiesce en ajoutant que tout cela est la conséquence des lois de décentralisation.

Monsieur BOUCHERON explique que le désengagement de l'Etat va contraindre les collectivités à adopter des mesures impopulaires, telles que les hausses d'impôts.

Monsieur CHATOUX se félicite que dans ce contexte la commune ait été gérée sagement, notamment en évitant de recourir à des montages financiers hasardeux et en maîtrisant l'endettement. Cet endettement est actuellement en dessous des niveaux de la strate.

Le débat s'engage ensuite sur les programmes d'investissement et notamment la localisation du nouveau stade Ado.

QUESTIONS ET INTERVENTIONS DES CONSEILLERS

Mme DURAND-VIEL rappelle aux conseillers que le questionnaire de l'enquête destinée à mieux cerner les besoins des personnes âgées de la commune leur a été remis. Elle demande à ses collègues de bien vouloir inciter les personnes de leur entourage à y répondre.

Elle rappelle en outre que le banquet des anciens aura lieu le dimanche 13 mars.

Pour sa part, Monsieur GUILLOT présente aux conseillers la carte postale qui lui a été adressée en remerciement par les élèves de l'école Calmette lors de leur séjour en classe de neige. Il se réjouit de cette initiative bien sympathique et rappelle que la commune finance la moitié des frais du séjour.

La séance est levée à 20 heures, le Maire invitant les conseillers à rejoindre le buffet offert par Mme FARHNER, conseillère, à l'occasion de son départ en retraite.

Le prochain conseil aura lieu le 21 mars, et portera notamment sur le vote des budgets. Il sera précédé d'une commission réunie le 14 mars.

Fait à Paron, le 17 février 2011

La Secrétaire,

Le Président,

SIGNÉ

SIGNÉ

Nathalie PERRICHON

Bernard CHATOUX